



Education Act Modernization: Educator or Education Administrator

You should complete this survey if you are educator or education administrator in the Northwest Territories.

The Department of Education, Culture and Employment (ECE) is gathering input from Indigenous governments and organizations, partners and stakeholders, and the public about work to modernize the Education Act.

ECE is asking you to give us your opinions and ideas about potential updates to legislation for Junior Kindergarten to Grade 12 (JK-12) education in the Northwest Territories.

Your feedback and ideas will help ECE make changes to the education system to improve student outcomes across the Northwest Territories.

ECE has developed a Discussion Paper to help gather your feedback and ideas. The Discussion Paper and other engagement materials, including a brief version of the Discussion Paper, are available on ECE's website at www.gov.nt.ca/EdAct. We encourage you to look at these materials as they will help you respond to the questions in the survey.

In addition to completing the survey you can share other views and comments with ECE by email at EAM@gov.nt.ca.

This survey should take approximately 5-10 minutes to complete. If you would like to see the questions before starting the survey you can download a PDF version of the survey questions from the ECE website by going to www.gov.nt.ca/EdAct.

You can skip through any questions you are not interested in or do not think you can answer.

Privacy

Your participation in this survey is completely voluntary.

You have the right to skip any question(s), and to withdraw your participation at any time. All of the information you provide will be collected, stored, and used in compliance with Northwest Territories legislation, including the Access to Information and Protection of Privacy Act. All of the information you provide is confidential.

If you have any questions or concerns about this survey and the collection, storage, or use of your survey responses contact staff at the Department of Education, Culture and Employment at EAM@gov.nt.ca or 767-9352 Ext 71076.

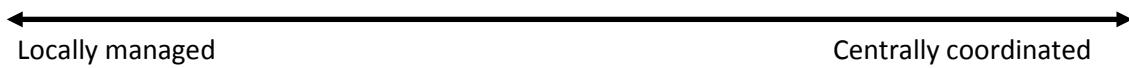
You can read the [Survey Monkey Privacy Notice here](#)

1. Are you an educator or education administrator?
 - Yes
 - No
2. What NWT community do you normally call home, even if you are not living there right now?
3. How would you describe yourself? Please check all that apply.

Inuit	Inuvialuit	First Nations	Metis
Non-Indigenous	Prefer not to specify	Other (please specify)	

Education system structure and governance

4. An important part of creating an education system is deciding how locally managed or centrally coordinated it is. Where do you think the NWT education system should be on the scale?



5. If you would like to explain your answer to Question 3, about how locally managed or centrally coordinated the education system should be, please provide any comments here.

Skip this question if you do not want to provide any comments.

6. In your opinion, what are the strengths of the current NWT education system's locally managed structure? Check all that apply.

Flexible	Local autonomy
Community led	Other (please specify)

7. In your opinion, what are the weaknesses of the current NWT education system's locally managed structure? Check all that apply.

Lack of community capacity	Hard to ensure consistency	Hard to put in place NWT-wide programs and services
Hard to access and share information from education bodies and schools with ECE	Other (please specify)	

Language and culture

8. Should students be required to participate in Indigenous languages programming?
 - Yes
 - No
 - Please provide any comments you want to explain your answer. No comment is required.

9. Thinking about modernizing the *Education Act*, do you think changes should require schools to provide core, second language, or immersion Indigenous language programming in NWT schools?
 - Yes
 - No
 - Please explain your answer

10. Thinking about equal access to culture and land based learning; should a new *Education Act* outline supports, resources, and course requirements to ensure equal access to culture and land based learning across the NWT?
 - Support and course requirements should not be outlined by a new *Education Act*
 - Support and course requirement should be outlined by a new *Education Act*
 - Please explain your answer

Education program

11. The Minister is responsible for setting curriculum for students. Currently students in the NWT primarily follow JK-12 curriculum from Alberta alongside some made in the NWT curriculum and teaching resources.

There are many challenges to developing curriculum in the NWT including cost and capacity. Over the past decades there have been different ideas about how to develop NWT curriculum, teaching materials and education resources.

Using the matrix below, please identify who you think should have the responsibility for developing curriculum, teaching materials, and education resources in the NWT and why?

	Department of ECE	Local education bodies	A new independent agency	Other
Curriculum				
Teaching materials				
Education services				

If you have selected 'Other' as the person or organization who should develop curriculum, teaching materials, or education resources, please tell us who you are thinking of.

12. Currently school calendars are set by local education bodies. What factors should be considered by education bodies and/or ECE when creating school calendars?

13. The Pupil-Teach ratio (PTR) helps determine the funding available for schools according to the number of students.

Should the NWT outline the funding formula for the education system in all its complexity in a modern *Education Act*, or provide future flexibility by outlining the details of how schools are funded outside legislation?

- Outline how schools are funded in a new *Education Act*
- Outline how schools are funded outside a new *Education Act*
- Please provide any comments you want to explain your answer. No comment is required.

14. District Education Authorities (DEA) currently have responsibility for closing schools in emergency situations. Who should have the authority to open or close a school in the event of a local or NWT-wide emergency?

- The local school
- The District Education Authority (DEA)
- The Department of Education, Culture and Employment (ECE)
- Other (please explain)

Education staff

15. The NWT *Education Act* is currently not consistent with other provinces and territories in how teaching certificates are issued, cancelled, or suspended. Should the *Education Act* make the NWT consistent with other provinces and territories or leave things as they are now?

- NWT should change to be consistent with other provinces and territories
- NWT should leave things as they are now
- Please provide any comments you want to explain your answer. No comment is required

16. The NWT has started to provide school counselling services to students and their families through the Government of the Northwest Territories (GNWT) as a partnership with health authorities.

Should the new *Education Act* reflect this change in policy or should the *Education Act* continue to allow the option for schools to manage their own counselling services through school-based counselling?

- Update the *Education Act* to reflect the policy change for school counselling services
- Leave the *Education Act* alone and continue to allow the option for school counselling services managed by schools
- Please provide any comments you want to explain your answer. No comment is required.

Final question

17. Please take this opportunity to provide any final thoughts or ideas you have regarding the future of the education system in the Northwest Territories. No comment is required if you do not have any final thoughts or ideas you want to share with the Department of Education, Culture and Employment (ECE).



Modernisation de la Loi sur l'éducation: Éducateurs et administrateurs scolaires

Vous pouvez répondre au sondage si vous êtes un éducateur ou un administrateur scolaire.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) souhaite recueillir les avis des gouvernements et organisations autochtones, de ses partenaires ainsi que des parties prenantes et des citoyens sur la modernisation de la *Loi sur l'éducation*.

Le MÉCF veut donc obtenir votre opinion et vos idées concernant les mises à jour proposées à la législation entourant la scolarité des élèves de prématernelle à 12^e année aux Territoires du Nord-Ouest.

Vos commentaires et idées aideront le MÉCF à apporter des changements dans le système d'éducation afin d'accroître la réussite scolaire des élèves partout aux Territoires du Nord-Ouest. Le MÉCF a préparé un document de discussion dans ce but. Vous trouverez ce document, ainsi que d'autres documents connexes (dont une version courte du document de discussion), au www.gov.nt.ca/fr/loiedu. Nous vous invitons à consulter ces documents : ils vous guideront pour répondre au sondage.

En plus de répondre au sondage, vous pouvez faire part d'autres points de vue ou commentaires au MÉCF en écrivant à EAM@gov.nt.ca.

Il vous faudra environ 5-10 minutes pour remplir le sondage. Si vous souhaitez consulter les questions du sondage avant d'y répondre, téléchargez la version PDF sur le site Web du MÉCF www.gov.nt.ca/fr/loiedu.

Vous n'êtes pas tenu de répondre à toutes les questions, si certaines ne vous intéressent pas ou si vous pensez ne pas pouvoir y répondre.

Protection des renseignements personnels

Votre participation à ce sondage n'est aucunement obligatoire. Vous avez le droit de sauter une ou plusieurs questions ou de cesser à tout moment votre participation à ce sondage. Les renseignements fournis seront recueillis, conservés et utilisés en conformité avec les lois ténoises, notamment la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. L'information que vous fournirez sera traitée de manière confidentielle.

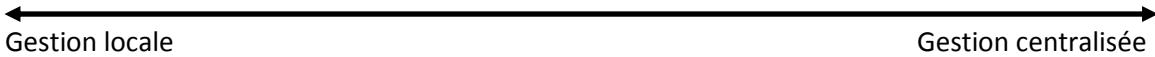
Si vous avez des questions ou des inquiétudes au sujet du sondage ou de la collecte, du stockage ou de l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à communiquer avec le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, par téléphone (767-9352, poste 71076) ou par courriel (EAM@gov.nt.ca).

1. Êtes-vous un éducateur ou administrateur scolaire?
 - Oui
 - Non
2. Quelle collectivité ténoise désignez-vous comme la vôtre, même si vous n'y habitez pas actuellement? Sélectionnez une seule réponse.
3. Comment vous décririez-vous? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Inuit	Inuvialuit	First Nations	Metis
Non-Indigenous	Prefer not to specify	Other (please specify)	

Structure et gouvernance du système d'éducation

4. Une question importante à se poser lors de la création d'un système d'éducation est la répartition du pouvoir décisionnel entre l'échelle locale et centrale. Sur l'échelle qui suit, où placeriez-vous le système d'éducation des TNO?



5. Si vous souhaitez commenter votre réponse à la question 3 sur la gestion locale ou centralisée du système d'éducation, utilisez l'espace ci-dessous.

Si vous n'avez pas de commentaire, sautez simplement cette question.

6. Selon vous, quelles sont les forces d'une structure misant sur la gestion locale pour le système d'éducation ténois? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Souplesse	Autonomie locale
Gestion par les collectivités elles-mêmes	Autre (veuillez préciser)

7. Selon vous, quelles sont les faiblesses d'une structure misant sur la gestion locale pour le système d'éducation ténois? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Faiblesse des capacités communautaires	Difficulté à assurer l'uniformité	Difficile de mettre en place des programmes et des services à l'échelle des TNO
Difficile d'accéder et de partager les informations des organismes éducatifs et des écoles avec MÉCF	Other (please specify)	

Langue et culture

8. Les élèves devraient-ils obligatoirement apprendre les langues autochtones dans le cadre du programme?
- Oui
 - Non
 - Vous pouvez laisser des commentaires pour étoffer votre réponse (facultatif)
9. En ce qui concerne la modernisation de la *Loi sur l'éducation*, croyez-vous qu'il faudrait intégrer aux changements l'exigence que les écoles ténoises proposent l'enseignement des langues autochtones, que ce soit comme langues principales ou secondes, ou encore dans des programmes d'immersion?
- Oui
 - Non
 - Veuillez préciser votre réponse
10. En ce qui concerne l'égalité d'accès aux apprentissages culturels et en nature, la nouvelle Loi sur l'éducation devrait-elle prévoir du soutien, des ressources et des exigences de cours pour assurer un accès égal partout aux TNO?
- Non, la nouvelle Loi sur l'éducation ne devrait pas prévoir de soutien ou d'exigences de cours à cet égard
 - Oui, la nouvelle Loi sur l'éducation devrait prévoir du soutien ou des exigences de cours à cet égard
 - Veuillez préciser votre réponse

Programmes d'études

11. Le ministre de l'Éducation de la Culture et de la Formation est responsable de l'élaboration des programmes d'études pour les élèves. Actuellement, les élèves ténois suivent principalement un programme de la prématernelle à la 12^e année provenant de l'Alberta, programme auquel sont adjoints des programmes et ressources des TNO.

Il est difficile d'élaborer des programmes d'études aux TNO, ne serait-ce que pour des questions de coûts et de capacités. Plusieurs idées sur la manière d'élaborer des programmes d'études, du

matériel d'enseignement et des ressources pédagogiques aux TNO ont néanmoins émergé dans les 10 dernières années.

Dans le tableau qui suit, cochez qui, à votre avis, devrait avoir la responsabilité d'élaborer des programmes d'études, du matériel d'enseignement et des ressources pédagogiques aux TNO, et expliquez pourquoi.

	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	Organismes scolaires locaux	Un nouvel organe indépendant	Autre
Programme d'études				
Matériel d'enseignement				
Ressources pédagogiques				

Si vous avez choisi « Autre », indiquez quelle personne ou organisation vous entrevoyez pour jouer le rôle.

12. Les calendriers scolaires sont actuellement établis par les organismes scolaires locaux. Quels facteurs ceux-ci (ou le MÉCF) devraient-ils prendre en compte lorsqu'ils préparent le calendrier?
13. Le ratio élèves-enseignant sert à déterminer le financement prévu pour chaque école, en se basant sur le nombre d'élèves. Les TNO devraient-ils intégrer la formule de financement dans la nouvelle *Loi sur l'éducation*, avec tous les détails requis pour tenir compte de la complexité du système d'éducation, ou plutôt favoriser la voie de la souplesse en détaillant le financement hors du cadre de la loi?
 - Détailler comment les écoles sont financées dans la nouvelle *Loi sur l'éducation*
 - Détailler comment les écoles sont financées hors du cadre de la loi
 - Vous pouvez ajouter des commentaires pour justifier votre réponse (facultatif).
14. Les administrations scolaires de district sont actuellement responsables de la fermeture des écoles en situation d'urgence. Qui devrait détenir la responsabilité de fermer ou d'ouvrir une école en cas d'urgence?
 - Les écoles elles-mêmes
 - Administrations scolaires de district
 - Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF)
 - Autre
 - Si vous avez répondu autre, veuillez préciser

Personnel d'éducation

15. La *Loi sur l'éducation* des TNO diffère de celle des autres provinces et territoires en ce qui concerne la délivrance, l'annulation et la suspension des brevets d'enseignement. Est-ce que la *Loi* devrait se conformer aux autres provinces et territoires ou poursuivre comme maintenant dans ses façons de faire?
- Les TNO devraient s'aligner sur les autres provinces et territoires
 - Les choses devraient rester comme elles sont
 - Vous pouvez ajouter des commentaires pour justifier votre réponse (facultatif)
16. Les TNO offrent maintenant des services de consultation aux élèves et à leur famille via le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en partenariat avec les autorités sanitaires. Est-ce que la nouvelle *Loi sur l'éducation* devrait refléter ce changement, ou devrait-elle continuer à laisser aux écoles le choix d'administrer leurs propres services de consultation?
- Mettre à jour la *Loi sur l'éducation* afin qu'elle reflète la nouvelle politique en matière de services de consultation dans les écoles
 - Laisser la *Loi* telle quelle pour que les écoles conservent l'option d'administrer leurs services de consultation
 - Vous pouvez ajouter des commentaires pour justifier votre réponse (facultatif)

Dernière question

17. Nous vous invitons à partager au ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation vos dernières idées et réflexions pour l'avenir du système d'éducation des Territoires du Nord-Ouest. Cette section n'est pas obligatoire.